

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-731** décrétant un emprunt et une dépense de 706 388 \$ afin d'engager des honoraires professionnels pour la réalisation d'une expertise environnementale du lac à la Pêche.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à engager des honoraires professionnels pour réaliser une expertise environnementale complète comprenant plusieurs études scientifiques sur le lac à la Pêche dans lequel l'eau est puisée pour alimenter le réseau d'eau potable.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 12 janvier 2024 et celle de la ministre des Affaires municipales le 5 février 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 14 février 2024

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe